



Municipalité de Val-des-Lacs

349 chemin Val-des-Lacs
Val-des-Lacs (Québec), J0T 2P0
Tél. : 819-326-5624 Courriel : info@val-des-lacs.ca

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue le 16 février 2026, à 18h00, au 349 ch. Val-des-Lacs, à Val-des-Lacs, sous la présidence de madame Patricia Lacasse, mairesse.

Sont présents à cette séance, et forment le quorum : les conseillères, mesdames Isabelle Jetté et Leila Copti et les conseillers, messieurs Serge Ennis et Sylvain Paquette. Assiste également à la séance, madame Caroline Champoux, Directrice générale et greffière-trésorière.

Adoption de la politique de remboursement pour les frais de camp de jour d'été

2026-02-45 CONSIDÉRANT QUE le conseil désire encadrer le remboursement de camp de jour afin d'assurer une bonne gestion des deniers publics ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du projet déposé par la Directrice générale et greffière-trésorière ;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par monsieur Sylvain Paquette et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil adopte la politique sur le remboursement pour les frais du camp de jour;

ET

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à émettre les remboursements aux citoyens comme prévu dans ladite politique.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Copie certifiée conforme
Le 17 février 2026

Caroline Champoux
Directrice générale et greffière-trésorière.

Prenez note que le procès-verbal contenant la présente résolution sera ratifié à une séance ultérieure.